

<http://yvetot-circ.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article939>



Élections Représentants de Parents d'Élèves - année scolaire 2019-2020

- École
- Relation avec les familles

Date de mise en ligne : lundi 26 août 2019

Copyright © Circonscription d'Yvetot - Tous droits réservés

Le conseil d'école est une instance dans laquelle les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école, en lien avec les autres membres de la communauté éducative

Calendrier

Pour l'année scolaire 2019-2020, les élections se tiendront le vendredi 11 octobre 2019 ou le samedi 12 octobre 2019.

Le jour du scrutin doit être choisi parmi ces deux dates par la commission électorale dans le premier degré, en accord avec les fédérations de parents d'élèves présentes ou représentées dans l'établissement scolaire.

		Scrutin vendredi 11 octobre 2019	Scrutin samedi 12 octobre 2019
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire		
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 20 septembre 2019 minuit	Samedi 21 septembre 2019 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 30 septembre 2019 minuit	Mardi 1er octobre 2019 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 2 octobre 2019 minuit	Jeudi 3 octobre 2019 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	vendredi 4 octobre 2019 minuit	Samedi 5 octobre 2019 minuit
Tirage au sort 1er degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	1er degré : dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats. 2nd degré : dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.		

Textes de référence
• premier degré : arrêté du 13 mai 1985 modifié ; circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée ;
• second degré : article R. 421-30 du Code de l'éducation ; circulaire du 30 août 1985 modifiée.

Outils d'accompagnement

Afin d'accompagner les acteurs chargés de mettre en oeuvre les dispositions réglementaires applicables à l'organisation des élections, un guide relatif à l'organisation des élections est disponible sur le site Éduscol dans la rubrique Vie des écoles et des établissements Coéducation Parents d'élèves. Ce guide répond aux principales questions susceptibles d'être posées par tous les acteurs concernés par le processus électoral.

La lecture de cette note de service pourra utilement être complétée par celle du document de synthèse sur les élections des représentants de parents d'élèves disponible sur le site Éduscol.

Les services trouveront également de l'information relative aux élections sur le site education.gouv.fr dans la rubrique "parents" et sur le site Éduscol via le lien :

eduscol.education.fr/cid48223/elections-des-representants-des-parents-d-eleves.html